

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

Délibération n° :

DL52/2026

Objet :

Affectation du résultat
2025 budget
valorisation énergétique

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 35
VOTANTS : 35

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 29 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme RODRIGUES Maria (suppléante - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRAN Eric (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS).
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

Absents excusés : Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS) ; M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS) ; Mme DALI Sara (titulaire - CPS) M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel BERVEILLER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n°DL52/2026
Affectation du résultat 2025 du budget « valorisation énergétique »

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL23/2016 du 6 juin 2016 relative à la création du budget annexe M4, modifiée par la délibération n° DL44/2021 du 16 décembre 2021,

Vu la délibération n° DL49/2026 du 29 juin 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° DL07/2026 du 26 janvier 2026 relative au vote du budget primitif 2026 qui reprend les résultats de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° DL51/2026 portant sur l'approbation du compte financier unique 2025,

Vu la note de présentation,

Considérant que le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 103 744.17 € et un déficit en section d'investissement de 572 747.00 €,

Considérant que les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont évalués à 49 210 €,

Considérant qu'il y a nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter à la section d'investissement l'excédent de la section de fonctionnement du compte financier unique 2025 nécessaire à la couverture du déficit d'investissement, soit la somme de 621 957.00 € et d'inscrire les crédits correspondant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

- **Décide** de conserver en section de fonctionnement le solde de l'excédent 2026 soit 481 787.17 € au compte 002.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 3 JUL. 2026**
Affichée le :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260629-DL52_2026-D